

**DEPARTEMENT DU NORD**

-----

**ARRONDISSEMENT DE DOUAI**

-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA VILLE DE  
GUESNAIN  
Séance du 6 avril 2023**

*L'an deux mille vingt trois, le six avril, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 31 mars 2023 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.*

**Nombre de Membres en exercice : 27**

**Présents :**

*Madame LUCAS Maryline – Maire*

*Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne - TAIRA Marylène - LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoints*

*Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothée – LAMBERT Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle – CANIVET Bertrand - EZAHOUID Mohamed - DELCAMBRE Chantal – MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain –*

**Absents ayant donné procuration**

*Monsieur SAENEN Romuald à Monsieur DOISY Bernard*

*Monsieur DEFAUQUET Gérald à Monsieur SENEZ Jean Pierre*

*Madame MARTIN Nuccia à Monsieur CARRE Odilon*

*Madame WILLERVAL Aurore à Madame TAIRA Marylène*

*Madame BLANCHARD Perrine à Madame LUCAS Maryline*

*Madame DUCATILLION Béatrice à Monsieur DEVRED Sylvain*

**Absents :**

*Monsieur GOLA Éric – Madame LEVEQUE Jennifer*

**Secrétaire de séance : Monsieur PILNIAK Alain**

**DEPRECIATION DE CREANCES**

*Madame le Maire explique que le retard de paiement fait porter un risque sur le recouvrement de la créance.*

*Il se traduit comptablement par la constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers ce qui contribue à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité.*

*Le montant de la dépréciation (et son ajustement ultérieur) s'appuie sur l'état des restes depuis plus de 2 ans (au 31/12 de l'exercice).*

*Des crédits doivent être inscrits au budget primitif 2023 pour 3 002 € selon l'état établi par le Service de Gestion Comptable de DOUAI.*

*Elle propose d'accepter l'ouverture d'une provision au compte 68174 au titre des créances douteuses et de bien vouloir l'autoriser à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.*

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 059-215902768-20230406-DEL060420236-DE

SLOW

*Le Conseil Municipal,  
Vu l'exposé de Madame le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,*

- *accepte l'ouverture d'une provision d'un montant de 3 002 € au compte 68174 au titre des créances douteuses*
- *autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération*

*Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,*

*Le Maire,*

*Maryline LUCAS*



*Le Secrétaire de séance,*

*PILNIAK Alain*